



La Banque de France aux côtés des TPE

Conférence de presse du 10 janvier 2019



Contact Presse :

Service de la Communication externe et digitale :

presse@banque-france.fr

01 42 92 39 00

CONFERENCE DE PRESSE – 10 janvier 2019

Le terme TPE « Très Petites Entreprises » dénomme les entreprises de moins de 10 salariés, dont le chiffre d'affaires ou le total de bilan n'excède pas deux millions d'euros. L'écosystème des TPE recouvre différents types de métiers : artisans, commerçants, entreprises du bâtiment, professions libérales, start-up,... elles sont au cœur de l'économie locale.

Ces 4 millions d'entités représentent 96,5 % des entreprises en France.

« Le développement des TPE constitue un enjeu majeur pour la croissance, l'emploi et la vitalité du tissu économique régional » François Villeroy de Galhau, Gouverneur de la Banque de France.

Bilan des TPE pour 2018

Le nombre de créations d'entreprises s'affiche toujours en hausse.

En effet, le nombre de créations cumulées d'entreprises sur un an continue d'augmenter avec environ 670 500 entreprises créées à fin septembre 2018, contre 568 600 à un an d'intervalle. Selon l'INSEE, la progression, de l'ordre de 18 %, est surtout tirée par les immatriculations des micro-entreprises (+27,9 %) et des entreprises individuelles (+23,5 %), celles des formes sociétaires étant moins importantes (+ 2 %).

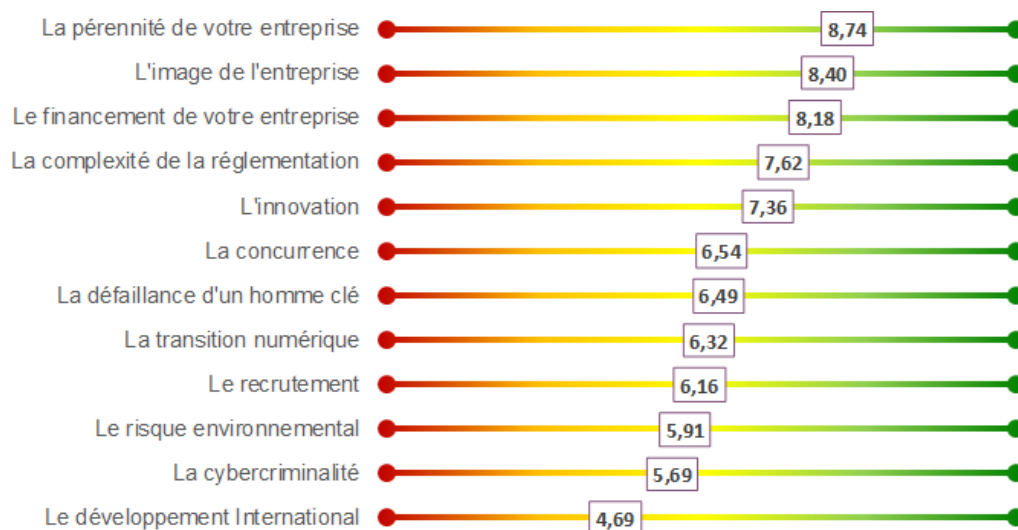
Le nombre croissant de créations d'entreprises au cours des dernières années explique que de plus en plus d'entrepreneurs, et notamment ceux qui créent leur micro-entreprise, expriment le besoin d'être accompagnés durant cette période de vie de l'entreprise.

En phase de développement, la principale préoccupation du dirigeant de TPE consiste à assurer la pérennité de son entreprise.

C'est le résultat d'une enquête menée par la Banque de France fin 2018 auprès d'un échantillon de dirigeants de TPE.

À la question : « Classez les préoccupations que vous pouvez avoir en tant que dirigeants d'une TPE en évaluant vos préoccupations de 1 à 10 en fonction de leur importance », la pérennité de l'entreprise ressort comme un enjeu majeur, suivie de son image et du financement.

Graphique 1
Préoccupations des dirigeants de TPE
Base ensemble 468 répondants



La pérennité : un intérêt légitime pour le dirigeant d'entreprise, surtout durant les premières années d'existence.

La pérennité constitue un challenge pour les entrepreneurs durant tout le cycle de vie de l'entreprise.

Ceci dit, les années charnières de l'entreprise, durant lesquelles le taux de mortalité est le plus élevé, se situent entre deux et cinq ans. En effet, au cours des cinq premières années d'existence, 50 % des entreprises créées disparaissent. Les micro-entreprises sont encore plus touchées avec moins d'un micro-entrepreneur sur quatre encore actif cinq ans après son immatriculation (*Insee première n°1666 de sept 2017*).

Contribuer au dynamisme économique national en soutenant l'entrepreneuriat par l'accompagnement est donc important durant les cinq premières années.

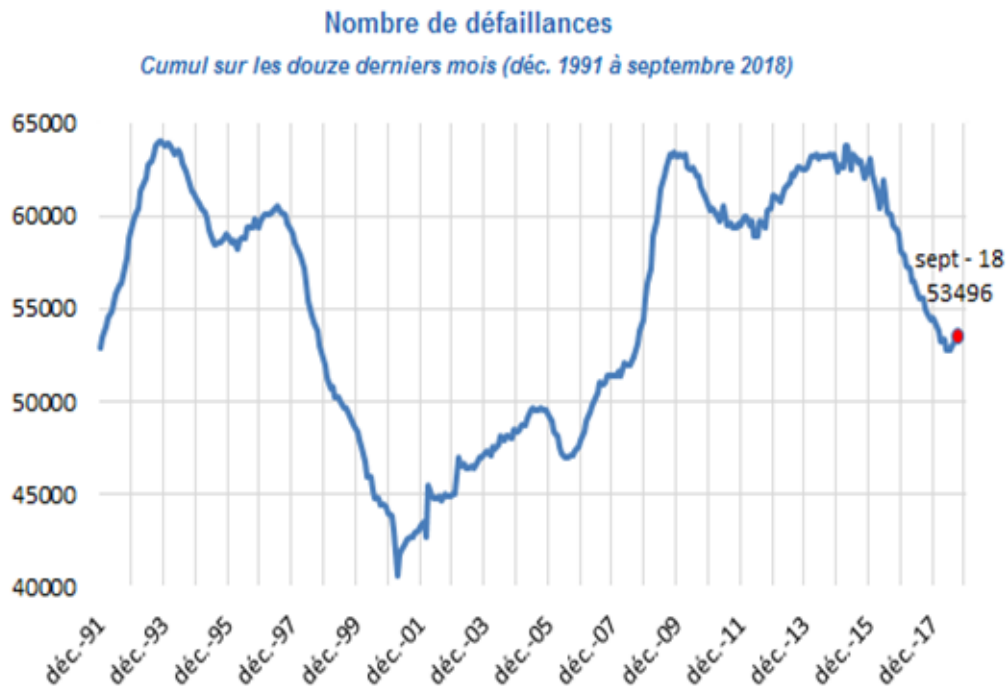
Au plan national, le nombre de défaillances affiche une baisse marquée depuis 2016 (cf. graphique 2).

Sur la période de douze mois achevée à fin septembre 2018, le nombre de défaillances d'entreprises françaises a diminué de 2,7 %, pour s'établir à 53 496. Les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et du commerce enregistrent les plus forts reculs du nombre de défaillances cumulées sur 12 mois (respectivement -7,7 %, -5,6 % et -4,7 %).

En revanche, sur les trois derniers mois de la période, [les défaillances ont progressé de 4,5 %](#).

Par défaillance d'entreprise, la Banque de France désigne les sociétés concernées par les procédures de redressement judiciaire et liquidation judiciaire.

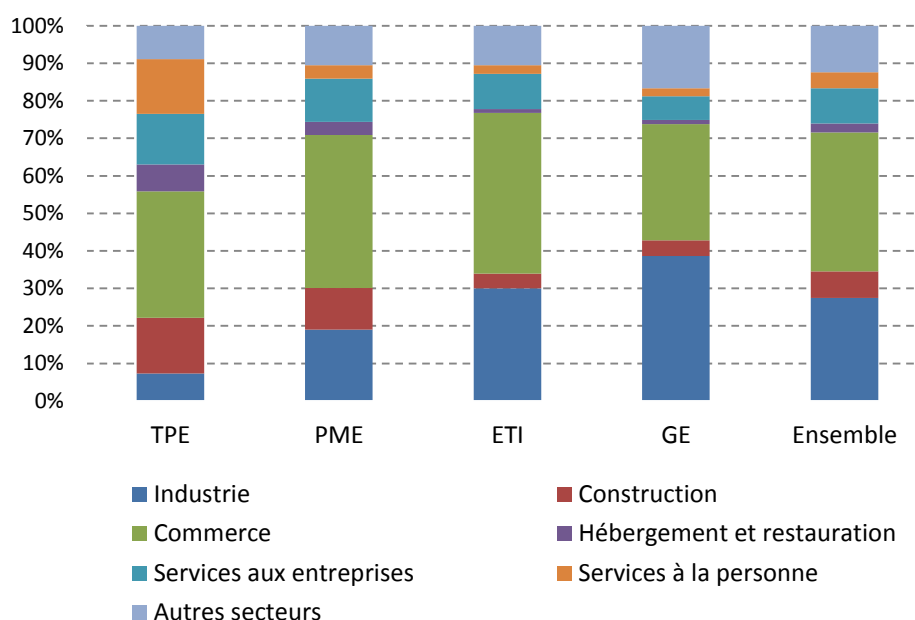
Graphique 2



Quel est le poids économique des TPE ?

Elles œuvrent particulièrement dans le commerce, les services et la construction, mais comparé aux autres entreprises comme les petites et moyennes entreprises (PME), entreprises de taille intermédiaire (ETI) et grandes entreprises (GE), le poids des secteurs de la construction, des services à la personne, de l'hébergement et de la restauration est significativement plus important pour les TPE (cf. graphique 3).

Graphique 3
Répartition du chiffre d'affaires 2016
par secteur d'activité selon la taille des entreprises
(en pourcentage)



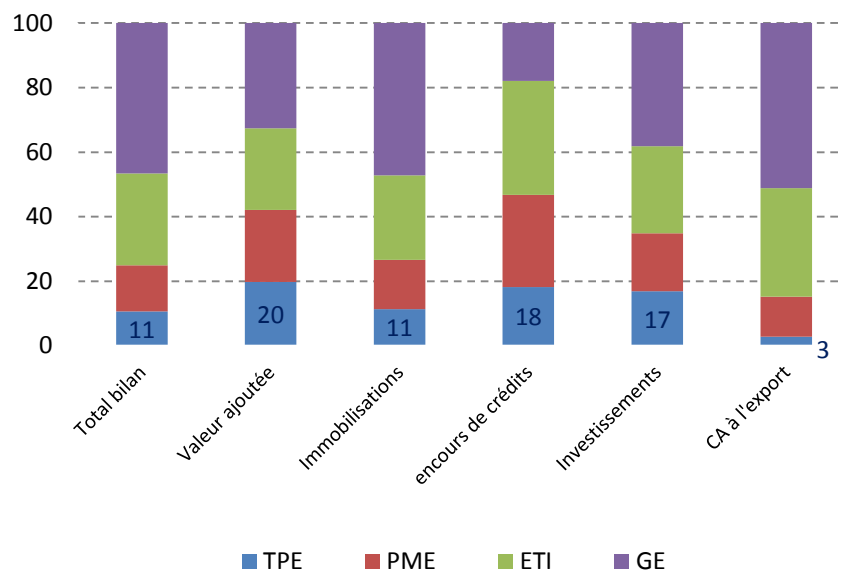
Le chiffre d'affaires réalisé par ces entités atteint, en cumulé, 561 milliards d'euros en 2016 contre 552 milliards d'euros en 2011, soit une progression de 1,6 % en 5 ans.

Leur part dans la valeur ajoutée est importante puisqu'elle représente 20 % de celle créée par l'ensemble des entreprises.

Les encours de crédits et les investissements respectivement à 18 et 17 % en 2016 sont également représentatifs.

À *contrario*, le poids des TPE à l'international est peu important avec 3 % du chiffre d'affaires à l'export (cf. graphique 4).

Graphique 4
Contribution par taille d'entreprise à l'économie française
Comptes 2016 - En pourcentage

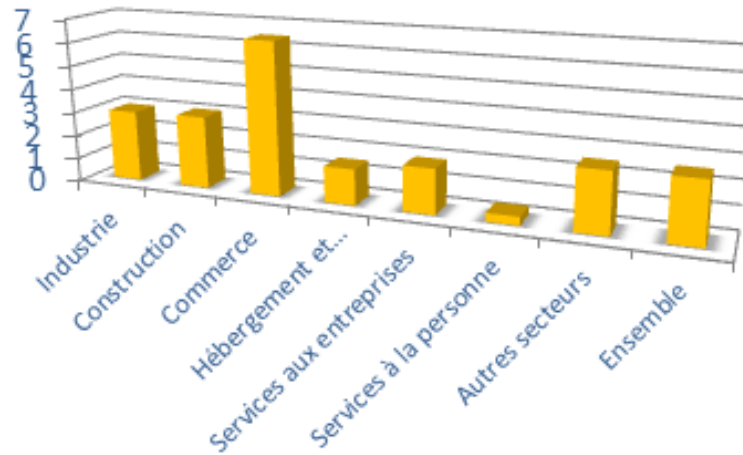


En termes de développement, peu de TPE arrivent à croître significativement. En effet, si certains dirigeants ont pour objectif de développer leur entreprise et d'embaucher, d'autres souhaitent tout simplement créer leur emploi.

Sur une période de 5 ans, force est de constater que la part des TPE créées en 2011 dont le chiffre d'affaires a atteint un million d'euros en 2016 est peu élevée : elle concerne seulement 2,6 % des TPE.

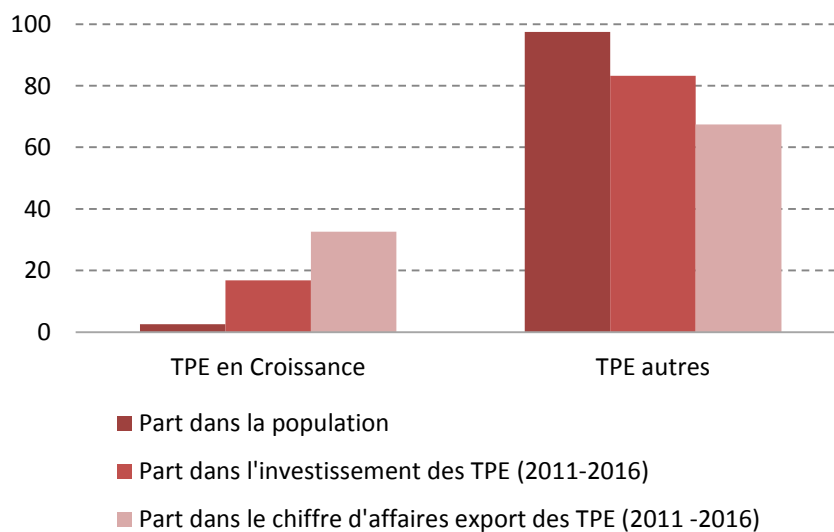
Le secteur du commerce semble plus propice au développement des TPE comparé aux autres secteurs d'activité (cf. graphique 5).

Graphique 5
Part des TPE créées en 2011 présentant
un chiffre d'affaires supérieur à 1M€ en 2016 – Par secteur en pourcentage



En revanche, ces 2,6 % de TPE en croissance réalisent à elles-seules 18 % de l'investissement et 33 % du chiffre d'affaires à l'exportation de l'ensemble des TPE sur la période 2011-2016 (cf. graphique 6).

Graphique 6
Part des TPE en croissance dans la population totale des TPE :
leurs investissements et leur chiffre d'affaires à l'export



La Banque de France accompagne les dirigeants de TPE

Partant du constat que trop peu de dirigeants de TPE ont recours à l'aide de réseaux professionnels, alors que l'accompagnement d'une entreprise est souvent nécessaire pour permettre au dirigeant de mieux maîtriser sa situation financière au cours de ses premières années d'existence, la Banque de France a mis en place, à l'initiative de son Gouverneur, **un réseau de 102 correspondants TPE dans les départements métropolitains et domiens** depuis septembre 2016.

Cette mission a pour objectif **d'identifier les besoins des entrepreneurs avant de les orienter vers les organismes professionnels les plus adaptés pour répondre à leurs nombreuses interrogations** durant le cycle de vie d'une TPE : création, financement, transmission, développement, prévention ou traitement des difficultés.

Pour ce faire, la Banque de France s'est rapprochée des différents réseaux professionnels en France, chambres consulaires, organismes de financement (classique et participatif), de cautionnement, réseaux professionnels associatifs, assureurs-crédits, fédérations patronales... pour signer pas moins de **35 conventions de partenariat nationales à fin décembre 2018**, en faveur des TPE.

À ce jour, plus de **6 500 dirigeants de TPE ont bénéficié du dispositif de la Banque de France**. Ce réseau de proximité est totalement gratuit et connaît un taux de croissance de 81 % à un an d'intervalle. Les entrepreneurs qui sollicitent le correspondant TPE de leur département peuvent rapidement être mis en relation avec l'organisme adapté pour répondre au mieux à ses interrogations.

La demande des dirigeants de TPE auprès des correspondants TPE s'accélère au fil des mois et s'amplifie à la fois par le bouche à oreille entre chefs d'entreprise, mais aussi via les organismes professionnels qui adhèrent à ce dispositif.

Ce soutien est important car la création et le développement des TPE sont des vecteurs de croissance et d'emplois en France. L'enjeu est donc nécessairement collectif et se matérialise par des synergies entre organismes professionnels pour promouvoir activement l'accompagnement, favoriser le financement des porteurs de projets et des chefs d'entreprise et ainsi contribuer à la pérennité de ces structures de petite taille, qui représentent environ 3,9 millions de TPE en France (au sens de la loi de modernisation de l'économie), soit 96,5 % des entreprises.

Quel sont les profils et besoins des 6 500 TPE orientées par les correspondants de la Banque de France ?

En métropole comme dans les DOM, le nombre d'entreprises dont les effectifs sont inférieurs à 4 salariés et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 200k€ est prépondérant. Le poids des entreprises sans effectif est toutefois plus élevé dans les départements domiens (64 % contre 32 % en métropole).

Nombre de salariés	Métropole	DOM	Chiffre d'affaires	Métropole	DOM
0	32 %	64 %	Inférieur à 200k€	57 %	78 %
1 à 3	42 %	23 %	Entre 200 et 750k€	27 %	13 %
4 à 9	17 %	8 %	Supérieur à 750k€	16 %	9 %
10 et plus	9 %	5 %			

Les entreprises qui recourent au dispositif TPE relèvent plus particulièrement des domaines du commerce, des services et de la construction.

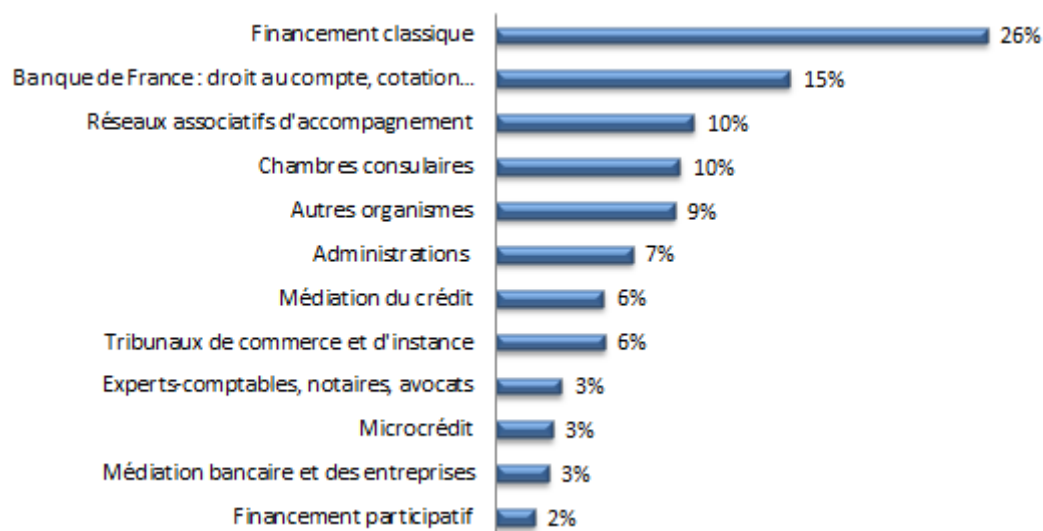
Positionnement sectoriel	Métropole	DOM
Commerce	29 %	19 %
Services	21 %	28 %
Construction	20 %	10 %
Industrie	8 %	9 %
Hébergement et restauration	8 %	13 %
Transport	2 %	8 %
Agriculture	4 %	2 %
Autres	8 %	11 %

La métropole et les DOM présentent également des similitudes en termes de besoins : le besoin de financement représente environ 40 % des demandes des dirigeants de TPE.

Besoins	Métropole	DOM
Financement	36 %	39 %
Traitement des difficultés financières	25 %	16 %
Gestion	16 %	21 %
Création	12 %	16 %
Développement	6 %	8 %
Procédures collectives	4 %	0 %
Transmission	1 %	0 %

Une fois les problématiques de dirigeants TPE identifiées par les correspondants TPE départementaux, vers quels types d'organismes professionnels sont orientés les entrepreneurs ?

Graphique 7
Orientation vers les réseaux professionnels



Autres organismes : fédérations patronales, assureurs-crédits et business angels

Ces accompagnements collaboratifs sont importants pour les TPE bien sûr pour améliorer leur performance et contribuer à leur pérennité, mais impactent également l'ensemble de l'économie : les territoires, les différents secteurs d'activité, les autres entreprises comme les PME, ETI et grandes entreprises et au-delà les indicateurs de la macro économie.

Depuis le lancement du dispositif, les correspondants TPE de la Banque de France ont proposé près de 10 000 orientations aux dirigeants de TPE qui les ont sollicités.

Comment bénéficier du dispositif TPE de la Banque de France ?

Les entrepreneurs qui souhaitent être aidés dans leurs démarches entrepreneuriales ont le choix de saisir leur correspondant TPE local, soit aux guichets de la Banque de France, soit au téléphone, soit par mail. Ce service gratuit d'accompagnement s'adresse aux artisans, commerçants, hôteliers, restaurateurs, dirigeants de sociétés de services, indépendants, professionnels du bâtiment, start-up..., mais aussi aux porteurs de projet.

Pour joindre votre correspondant TPE départemental :

Une adresse courriel : TPEnumérodedépartement@banque-france.fr

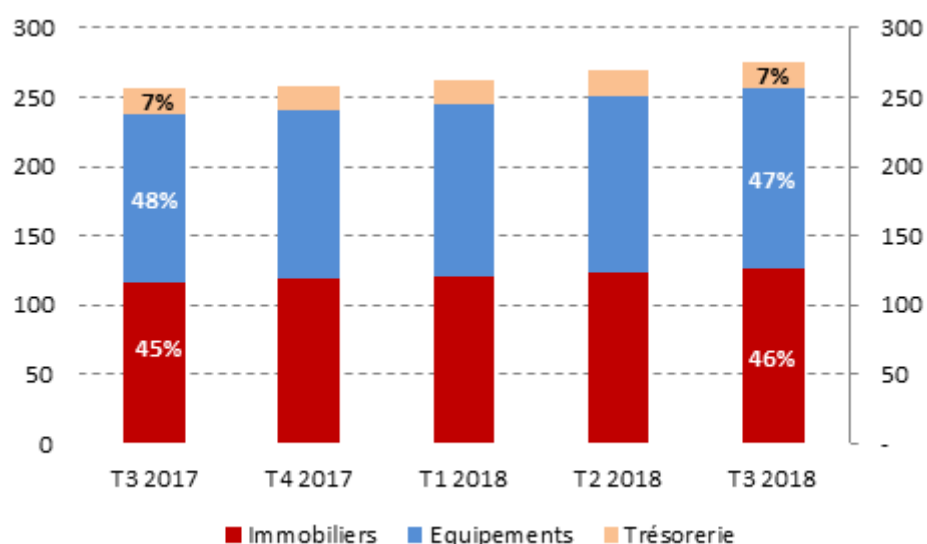
Un numéro unique : **0800 08 32 08 (service et appel gratuits)**

L'accompagnement est indispensable à la réussite des projets des entreprises, mais l'accès au crédit est-il facile pour les TPE ?

À fin septembre 2018, les encours de crédits aux TPE s'élevaient à 276 milliards d'euros, soit une progression de 7,7 % sur un an.

Dans un contexte de dynamisme démographique des TPE, le crédit reste largement orienté vers les crédits immobiliers (46 % en 2018) et les crédits à l'équipement (47 %) contre 7 % pour les crédits de trésorerie (cf. graphique 8).

Graphique 8
Répartition des encours de crédit aux TPE
(en milliards d'euros)



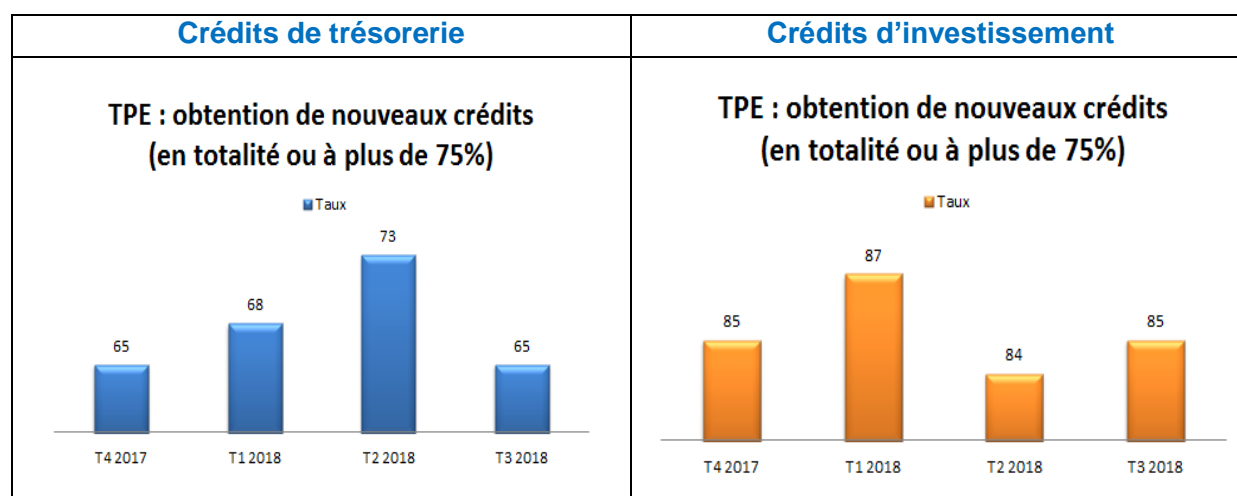
Source : Banque de France, Direction générale des statistiques

L'accès des TPE au crédit demeure donc large, même si l'obtention de crédits est un peu plus difficile pour ces entités dont la structure financière est souvent plus fragile que celle des PME.

Après une progression marquée au premier semestre 2018, l'accès des TPE aux crédits de trésorerie revient au troisième trimestre 2018 au niveau moyen observé depuis 2014 : 65 % des TPE se voient octroyer les crédits demandés (contre 73 % au deuxième trimestre). L'obtention de crédits d'investissement reste élevée : 85 % des TPE accèdent en totalité ou en grande partie aux financements souhaités (84 % au trimestre précédent) (cf. graphique 9).

S'agissant des PME, 84 % d'entre-elles obtiennent totalement ou en grande partie les crédits de trésorerie demandés et 95 % se voient accorder les crédits d'investissements sollicités.

Graphique 9
Accès des TPE au crédit



Source : Banque de France

La distribution du crédit par les établissements de crédits demeure bien orientée pour les TPE, même si, au cas par cas, des entrepreneurs peuvent regretter de ne pas être financés, l'objectif de ces organismes de financement consistant aussi à rester vigilant dans l'octroi des prêts pour éviter des situations de surendettement ou rendre les entreprises vulnérables.

Dans le cadre de ses missions d'accompagnement, la Banque de France a décidé d'aller plus loin pour aider les chefs d'entreprise avec la création d'un portail dédié à la culture financière

Avec la médiation du crédit créée en 2008, au plus fort de la crise financière, la Banque de France s'est engagée à intervenir auprès des entreprises qui rencontrent des difficultés avec un ou plusieurs établissements financiers. En 2016, cette mission curative a été complétée d'un dispositif préventif avec la mise en place des correspondants TPE. En 2019, cette mission d'accompagnement sera renforcée par la création d'un portail dédié à la culture financière. L'objectif de l'institution est de permettre aux entrepreneurs d'approfondir leurs connaissances et donc d'anticiper les difficultés ; les aspects financiers et de gestion étant étroitement liés.

Durant leur parcours, 85 % des Français n'ont pas bénéficié d'enseignements d'éducation budgétaire et financière, que ce soit à l'école, à l'université, dans leur entreprise ou dans un institut spécialisé. Or, au cours de leur vie, 43 % d'entre eux ont ressenti le besoin de recevoir ce type d'enseignement (selon le sondage réalisé par l'IFOP en septembre 2016).

C'est pour cette raison que la Banque de France a décidé d'aller plus loin en qualité d'opérateur national de la stratégie d'éducation économique, budgétaire et financière des publics avec, dès 2019, le lancement d'un portail fédérateur d'informations et de formations regroupant à la fois des contenus Banque de France et des réseaux professionnels partenaires de l'écosystème TPE.

Parmi les contenus ludiques qui seront postés sur cette plateforme, les entrepreneurs retrouveront le jeu de plateau # Aventure Entrepreneur créé en septembre 2017 et lancé, par la Direction des Entreprises, le 2 octobre 2018. Ce « serious game » a été testé auprès de plus de 1000 personnes (étudiants, porteurs de projets, réseaux professionnels, dirigeants de TPE, start-up...) durant une année et sur tout le territoire français, relayé par les correspondants TPE. Il permet aux joueurs de gérer leur force commerciale, réaliser des investissements stratégiques et de prendre conscience progressivement des impacts de leurs décisions et de leur environnement sur la structure financière de leur entreprise.

Ce jeu de sensibilisation à l'analyse financière a déjà conquis de nombreux étudiants, entrepreneurs et réseaux professionnels qui commencent à l'intégrer dans leur formation.

Contact Presse :

Service de la Communication externe et digitale :

presse@banque-france.fr

01 42 92 39 00